

MARCOULE (REACTEURS ET INSTALLATIONS ASSOCIEES)

ETABLISSEMENT: CEA CIVIL

EXPLOITANT: CEA civil

RÉGION: Occitanie

DÉPARTEMENT: GARD

COMMUNE: CHUSCLAN

La fiche LAR 11 présente l'ensemble des réacteurs qui ont été exploités sur le centre CEA de Marcoule ainsi que les installations associées dans le cadre de l'exploitation de ceux-ci.

Le tout premier réacteur nucléaire français de la filière UNGG construit en 1955, ayant fonctionné de 1956 à 1968. Installation démantelée au niveau 2.

Deux réacteurs de la filière UNGG mis en service respectivement en 1958 et 1959 pour produire le plutonium nécessaire à la force de dissuasion française, et arrêtés en 1980 et 1984 respectivement.

Installations démantelées au niveau 2.

n four de fusion de déchets métalliques FA, mis à l'arrêt fin 1995.

Deux autres réacteurs mis en service en 1967 et 1968, à l'arrêt aujourd'hui ainsi qu'une installation étroitement liée à la la production des deux précédents réacteurs.

Données déclarées au 31/12/2020

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. R2-R3					
a. Déchets d'exploitation et de RCD					
Déchets technologiques TFA Conditionnés (métalliques, non métalliques, inertes...)(286,91 m ³ - 1 t)	287	-		TFA	TFA
b. Déchets de RCD					
Crasses de fusion en fûts de 100L contenant des FCR(1,7 m ³ - 5,55 t)	9,435	-		TFA	TFA
Crasses de fusion en fûts de 223L contenant de l'Am241(4,91 m ³ - 3 t)	14,73	-		TFA	TFA
c. Déchets provenant du coeur des réacteurs anciens (deuxième et troisième) R2 et R3					
Eléments de barres de contrôle, entreposés sous protection de plomb [activité estimée au 31 décembre 1998](7 colis)	10	-		FMA-VC	DIV3
d. Déchets liquides					
Huiles + organiques(1,1 m ³)	-	-		FMA-VC	F3-7-01
2. RÉACTEURS C1 ET C2					
a. Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique 118L (C0)(51 fûts de 118L)	2,581	-		FMA-VC	F3-4-01
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique 118L (CBFK)(16 fûts de 118L)	3,523	-		FMA-VC	F3-4-03
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en BI (85)(2 BI)	8,12	-		FMA-VC	F3-4-02
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique 223L (C0)(4 fûts de 223L)	0,9	-		FMA-VC	F3-4-01
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique 223L (CBFK)(2 fûts de 223L)	1,96	-		FMA-VC	F3-4-03
Déchets technologiques FMA-VC - Bombes aérosols en attente de traitement(3 fûts de 120l)	0,521	-		FMA-VC	F3-4-02

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
Déchets technologiques TFA Conditionnés (métalliques, non métalliques, inertes...)(141 m3 - 1 t)	141	-		TFA	TFA
Déchets TFA Amiantés(59,4 m3 - 1 t)	59,4	-		TFA	TFA
Déchets TFA DEEE(3 m3 - 1 t)	3	-		AUTRES	DSF
Solvants et huiles contaminés(1 m3)	-	-		FMA-VC	F3-7-01
b. Déchets de procédé					
Déchets de procédé à traiter (résines)(8,03 m3)	-	-		FMA-VC	F3-7-01
c. Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
Sources sans emploi(6 unite)	-	-		AUTRES	S01
DSFI - Huiles tritiées(0,6 m3 - 1 t)	0,6	-		AUTRES	DSF
Chambres d'ionisation et neutronique(3,1 m3 - 1 t)	3,1	-		MA-VL	DIV2
Compteur de détection rupture de gaine(0,01 m3 - 1 t)	0,01	-		FMA-VC	DIV3
d. Déchets de procédé					
Filtres 20µ (déchets tritiés)(3 filtres 20 microns)	2,94	-		FMA-VC	F4-6-04
Résines (Déchets tritiés)(4 Résines)	3,92	-		FMA-VC	F4-6-04
Filtres Alumine (Déchets tritiés)(4 Filtres alumine)	3,92	-		FMA-VC	F4-6-04
e. Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
Déchets contenant de l'Uranium appauvri(0,02 m3 - 1 t)	0,02	-		FMA-VC	DIV3
f. Déchets de procédé					
Résines actuellement non compatibles socodei (résines Tour Sulzer)(0,12 m3 - 16,33333333 t)	1,96	-		FMA-VC	F3-4-03
3. ATELIER 2-PRODUCTION					
a. Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique 118L (C0)(8 fûts de 118L)	0,405	-		FMA-VC	F3-4-01
Déchets technologiques de catégorie FMA-VC (plastiques, métalliques, inertes...) en fût métallique 118L (CBFK)(2 fûts de 118L)	0,44	-		FMA-VC	F3-4-03
Déchets technologiques TFA conditionnés (métalliques, non métalliques, inertes...)(2,7 m3 - 1 t)	2,7	-		TFA	TFA
Déchets TFA Amiantés(5 m3 - 1 t)	5	-		TFA	TFA
Culots de fusion(9,122 m3 - 80,14470511 t)	731	-		FMA-VC	F4-6-04
b. Déchets issus de la CDE					
Conteneurs type modifié(1,68 m3 - 4,9 t)	8,232	-		FMA-VC	DIV4
Conteneurs spécifiques(1,66 m3 - 4,9 t)	8,134	-		FMA-VC	DIV4
Déchets divers (fours, pompes, pièges, colonnes ...)	11,433	-		FMA-VC	DIV4
Tamis en cellule(0,08 m3 - 1 t)	0,08	-		FMA-VC	DIV4
c. Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
Solvants et huiles contaminés(1,21 m3)	-	-		FMA-VC	F3-7-01
DSFI - fûts GRIEF (déchets tritiés dégazant RGN1, contenant de l'américium)(0,45 m3 - 1 t)	0,45	-		AUTRES	DSF
4. RÉACTEUR R1					
a. Déchets d'exploitation et de maintenance des ateliers					
Déchets TFA Amiantés(18 m3 - 1 t)	18	-		TFA	TFA